



CRC® SP-400™ Anti-Corrosion, 16.5 kg

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)
Date d'émission: 2025-02-12 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : CRC® SP-400™ Anti-Corrosion, 16.5 kg
Code du produit : 1756586
Numéro de pièce : 73288

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Inhibiteurs de corrosion

1.3. Fournisseur

CRC Canada Co.
83 Galaxy Blvd.
Unit 35 - 37
Toronto, ON M9W 5X6
Canada
T 416-847-7750
crcindustries.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 800-424-9300 (CHEMTREC)
Urgence 24 heures

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Liquides inflammables, Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3
Danger par aspiration, Catégorie 1

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, Catégorie 3
Dangereux pour le milieu aquatique, Danger chronique, Catégorie 3

Liquide et vapeurs inflammables.
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Nocif pour les organismes aquatiques.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : Liquide et vapeurs inflammables
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Peut provoquer somnolence ou des vertiges

Conseils de prudence (GHS CA) : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

CRC® SP-400™ Anti-Corrosion, 16.5 kg

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage antidéflagrant
Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, aérosols.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Porter des gants de protection, vêtements de protection, protection des yeux et du visage.
EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Ne PAS faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
En cas d'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Garder sous clef.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Essence minérale	-	n° CAS: 8052-41-3	15 - 40*
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Distillates (petroleum), hydrotreated light	n° CAS: 64742-47-8	6 - 21
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy	n° CAS: 64742-48-9	0 - 9

*Contains fixed concentration

Remarques : Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.
Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

CRC® SP-400™ Anti-Corrosion, 16.5 kg

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.
Premiers soins général	: Appeler immédiatement un médecin. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après ingestion	: L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
------------------------------------	--

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs inflammables.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
-------------------	---

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
-------------------	--

CRC® SP-400™ Anti-Corrosion, 16.5 kg

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Assurez une bonne ventilation ambiante lors de l'utilisation du produit et jusqu'à ce que les vapeurs soient dissipées. Ouvrir les portes et les fenêtres ou utiliser d'autres moyens permettant une bonne alimentation en air frais pendant l'utilisation du produit et pendant qu'il sèche. Si vous ressentez un des symptômes indiqués sur cette étiquette, augmenter la ventilation ou quitter les lieux. Porter un équipement de protection individuel. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe.
- Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Essence minérale (8052-41-3)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Stoddard solvent
LEMT TWA	572 mg/m ³
	100 ppm
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Stoddard solvent (Petroleum distillates)
VEMP	525 mg/m ³

CRC® SP-400™ Anti-Corrosion, 16.5 kg

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Essence minérale (8052-41-3)	
	100 ppm
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Stoddard solvent (mineral spirits)
LEMT TWA	290 mg/m ³
LEMT STEL	580 mg/m ³
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Stoddard solvent
LEMT TWA	100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, skin, & kidney dam; nausea; CNS impair
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Stoddard solvent
LEMT TWA	100 ppm
Notations et remarques	Eye, skin, & kidney dam;
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Stoddard solvent
LEMT TWA	100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, skin, & kidney dam; nausea; CNS impair
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Stoddard solvent
LEMT TWA	100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, skin, & kidney dam; nausea; CNS impair
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Stoddard solvent
LEMT TWA	100 ppm
LEMT STEL	125 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Stoddard solvent
LEMT TWA	100 ppm

CRC® SP-400™ Anti-Corrosion, 16.5 kg

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Essence minérale (8052-41-3)	
LEMT STEL	125 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Stoddard solvent
LEMT LMPT	100 ppm
Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Stoddard solvent
LEMT TWA	100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, skin, & kidney dam; nausea; CNS impair
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Stoddard solvent
LEMT TWA	100 ppm
LEMT STEL	125 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:

Porter des gants de protection en: Nitrile, Néoprène.

Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.

CRC® SP-400™ Anti-Corrosion, 16.5 kg

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Foncé(e) Ambré
Odeur	: Pétrole
Point de fusion	: -70 °C (-94 °F) estimated
Point de congélation	: -70 °C (-94 °F) estimated
Point d'ébullition	: 150 °C (302 °F) estimated
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 48,3 °C (119 °F) Setaflash
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,87 g/ml
Densité relative	: 0,87
Densité relative de la vapeur à 20°C	: > 1 (air=1)
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Liquide et vapeurs inflammables.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Éviter le contact avec les surfaces chaudes.
Matières incompatibles	: Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	: Oxydes de carbone (CO, CO2).

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Essence minérale (8052-41-3)	
DL50 orale rat	5000 mg/kg Source: ChemIDplus
DL50 cutanée lapin	> 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat	> 5,5 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

CRC® SP-400™ Anti-Corrosion, 16.5 kg

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)	
DL50 orale rat	> 15000 mg/kg Source: IUCLID
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg Source: IUCLID
CL50 Inhalation - Rat	> 5,28 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), 95% CL: 0,42 -
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 5,2 mg/l Source: IUCLID
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (64742-48-9)	
DL50 orale rat	> 15000 mg/kg Source: IUCLID
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg Source: IUCLID
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 5610 mg/l
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé.
Cancérogénicité	: Non classé.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé.
Essence minérale (8052-41-3)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1056 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (dermique,rat/lapin,90 jours)	2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)	
NOAEL (dermique,rat/lapin,90 jours)	≥ 495 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Essence minérale (8052-41-3)	
Viscosité, cinématique	0,9 – 1,6 mm ² /s Temp.: 'other:' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm ² /s)'
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (64742-48-9)	
Viscosité, cinématique	< 1 mm ² /s
Symptômes/effets	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après ingestion	: L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CRC® SP-400™ Anti-Corrosion, 16.5 kg

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Essence minérale (8052-41-3)	
CL50 - Poissons [1]	2,5 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 96h - Algues [1]	0,58 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC (chronique)	0,1 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)	
CL50 - Poissons [1]	2,4 mg/l Source: ECOTOX
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (64742-48-9)	
CL50 - Poissons [1]	2200 mg/l Source: IUCLID
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	2,6 mg/l Source: IUCLID
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 1000 mg/l waterflea

12.2. Persistance et dégradabilité

CRC® SP-400™ Anti-Corrosion, 16.5 kg	
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Essence minérale (8052-41-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,16 – 7,06 Source: ICSC
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,3 – 6 Source: IUCLID
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (64742-48-9)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,1 – 6 Source: IUCLID

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Éliminer le contenu/récepteur conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récepteur conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne laissez pas le produit pénétrer les égouts ou se mélanger aux eaux de surface ou souterraines. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Ne pas réutiliser des récipients vides.




CRC® SP-400™ Anti-Corrosion, 16.5 kg

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / IMDG / IATA

TDG	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU		
UN1268	1268	1268
14.2. Désignation officielle pour le transport		
PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.	PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.	Petroleum products, n.o.s.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
3	3	3
		
14.4. Groupe d'emballage		
III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement		
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TMD	
Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD	: 3 - Classe 3 - Liquides inflammables
UN-No. (TDG)	: UN1268
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 91 - Abrogé, DORS/2017-137,92 - (1) L'expéditeur classe ces marchandises dangereuses en se fondant sur des échantillons. (2) Il met à la disposition du ministre, sur préavis raisonnable de celui-ci, un document qui explique la méthode d'échantillonnage et qui comprend les renseignements suivants : a) le domaine d'application de la méthode; b) l'appareillage d'échantillonnage; c) la procédure d'échantillonnage; d) la fréquence et les conditions de l'échantillonnage; e) la description du système de gestion de contrôle de la qualité en place, 150 - Un PIU agréé est exigé pour les marchandises dangereuses visées à l'alinéa 7.2(1)f) de la partie 7 (Plan d'intervention d'urgence).
Quantité limite d'explosifs et indice de quantité limitée	: 5 L
Quantités exemptées (TDG)	: E1
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 60 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 128
IMDG	
Classe (IMDG)	: 3 - Liquides inflammables
Dispositions spéciales (IMDG)	: 223, 955
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03

CRC® SP-400™ Anti-Corrosion, 16.5 kg

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Instructions pour citernes (IMDG)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP29
N° FS (Feu)	: F-E - FICHE ANTI-INCENDIE Echo – LIQUIDES INFLAMMABLES NON RÉACTIFS À L'EAU
N° FS (Déversement)	: S-E - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Echo – LIQUIDES INFLAMMABLES, FLOTTENT À LA SURFACE DE L'EAU
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Propriétés et observations (IMDG)	: Immiscible with water.

IATA

Classe (IATA)	: 3 - Flammable Liquids
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y344
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 10L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 355
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 60L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 366
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 220L
Disposition particulière (IATA)	: A3
Code ERG (IATA)	: 3L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Essence minérale (8052-41-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (64742-48-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Essence minérale (8052-41-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

CRC® SP-400™ Anti-Corrosion, 16.5 kg

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (64742-48-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

15.2. Other Regulatory Information

Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils de certains produits : DORS/2021-268

Teneur en COV	50,2 %
Catégorie de produits	Non réglementé.

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 02-12-2025

Autres informations : CRC# 523B/1002532.
Auteur Angelina Cibulskis

Safety Data Sheet (SDS), Canada, CRC

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Canada Co.